

**DÉCLARATION DE LA VI^e CONFÉRENCE
DES PRÉSIDENTS D'ASSEMBLÉES ET DE SECTIONS
DE LA RÉGION AFRIQUE DE L'APF**

La VI^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblées et des Sections de la Région Afrique de l'APF, réunie à Bujumbura (Burundi) du 3 au 5 avril 2014,

Après avoir examiné la situation politique dans les pays de l'espace francophone d'Afrique plus spécialement en Guinée, au Mali, à Madagascar, en République centrafricaine (RCA) et en République Démocratique du Congo, RDC ;

Ayant suivi les communications faites par les Honorables Présidente et Président des Assemblées nationales de Madagascar et du Mali, ainsi que les Chefs des délégations de la Guinée, de la RCA et de la RDC ;

Considérant les évolutions politiques récentes dans ces pays,

Prenant acte de la décision du Bureau de l'APF réuni à Rabat (Maroc), en février 2014, de recommander la levée de la suspension des sections malienne, guinéenne et malgache de l'APF ;

DÉCLARE CE QUI SUIT

1. De la levée de la suspension des sections malienne, guinéenne et malgache

- **Soutient** fermement cette décision et celles du Conseil permanent de la Francophonie de réintégrer le Mali, la Guinée et Madagascar au sein de la Francophonie ;
- **Recommande** à la Commission politique de l'APF qui se réunira du 14 au 18 avril 2014, à Libreville (Gabon), et à la XXII^{ème} Assemblée régionale Afrique qui se tiendra le 27 et 28 mai à Brazzaville d'œuvrer dans le sens de faire aboutir la décision du Bureau de l'APF ;
- **Demande**, en conséquence, aux trois sections concernées de se reconstituer dans les meilleurs délais afin de permettre leur réintégration au sein de l'APF, dès sa 40^{ème} session prévue à Ottawa en juillet 2014 ;
- **Encourage** les acteurs politiques et sociaux du Mali, de la Guinée et de Madagascar à consolider la paix et la concorde nationale ainsi que la restauration de l'Etat de droit et de l'ordre démocratique en cours ;

En ce qui concerne spécialement Madagascar :

- **Recommande** vivement aux dirigeants, à l'ensemble de la classe politique et à la société civile de ce pays de renforcer la restauration de l'ordre constitutionnel et démocratique notamment par le respect strict de l'Etat de droit, des règles et pratiques parlementaires universellement admises ainsi que par la recherche des

solutions consensuelles aux incidents de parcours inhérents à tout parcours démocratique, par définition laborieux.

2. De la situation en République centrafricaine (RCA)

- **Exprime** sa solidarité au Peuple centrafricain confronté à une crise sécuritaire, politique et sociale aiguë qui lui inflige des souffrances indicibles ;
- **Adresse** un appel pressant à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Tchad, Idriss DEBY ITNO de bien vouloir reconsidérer sa décision de retirer les troupes tchadiennes de la Misca du territoire centrafricain et de ne pas désengager la République du Tchad du processus de rétablissement de la paix en RCA. **Décide**, en conséquence, d'envoyer une mission de contact auprès du Parlement tchadien à cet effet ;
- **Demande** à la Communauté internationale de mettre tout en œuvre pour le déploiement rapide des forces des Nations Unies tel que décidé par son Conseil de Sécurité et de débloquer les ressources financières nécessaires afin de permettre aux autorités de transition en RCA de faire face aux multiples défis actuels dont la restauration de la sécurité, de la paix et de l'Etat, de l'organisation des élections, l'amélioration des conditions de vie de la population et le retour des réfugiés ainsi que des déplacés de guerre ;
- **Se réjouit** de la décision prise par l'Union européenne de mettre en mouvement l'Eufor-RCA dans les plus brefs délais.

Afin de matérialiser sa solidarité et son soutien aux différentes sections concernées par la présente Déclaration, la Conférence :

- **Décide** de dépêcher auprès d'elle des missions d'encouragement, de contacts et d'information ;
- **Charge** le 1^{er} Vice-Président de l'APF ainsi que le Chargé de mission Afrique de les organiser dans les plus brefs délais et d'en faire rapport à la XX^{ème} Assemblée régionale Afrique à Brazzaville.

3. De la République Démocratique du Congo, RDC

- **Exhorte** les États voisins à s'impliquer résolument dans la consolidation de la paix à l'Est de ce pays et à éviter tout ce qui est susceptible d'embraser à nouveau cette partie du territoire congolais.

Fait à Bujumbura, le 04 avril 2014

LA CONFERENCE